

DOSSIER LAITIER

# Signez et faites signer la pétition!

Dans ce numéro du journal est encartée une pétition nationale intitulée «Du lait, mais pas plus qu'il n'en faut!». Il s'agit d'une pétition à l'intention du Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Amman, demandant aux autorités qu'elles mettent tout en œuvre afin que l'interprofession du lait soit réformée et que des règles plus équitables y soient établies.

## Du lait, mais pas plus qu'il n'en faut!

Cette pétition nationale demande notamment:

- Que les quantités globales de lait nécessaires pour répondre aux besoins de la population soient déterminées annuellement en bonne intelligence au sein de l'IP Lait et que le prix versé aux paysans permette de couvrir leurs coûts de production, déterminés par les références des Stations fédérales agricoles Agroscope.

- Que la gestion des dites quantités soit déléguée à la Fédération des producteurs suisses de lait par le biais de la force obligatoire octroyée par le Conseil fédéral.

- Que les délégués des producteurs soient choisis au sein de la Fédération des producteurs suisses de lait, sans être remis en cause par les autres acteurs et collègues de l'IP Lait.

Comme il s'agit d'une pétition (et non d'une initiative) tout le monde peut la signer, indépendamment de l'âge ou de la nationalité. L'objectif étant de récolter le plus de signatures possible et le plus rapidement possible dans le monde paysan mais également chez les consommateurs, dans votre famille ou encore dans la rue. L'objectif est bien entendu de faire pression pour que la problématique laitière se résolve enfin, mais également de rouvrir le débat des prix équitables et plus largement de la souveraineté alimentaire. C'est un excellent moyen de rentrer en discussion avec nos concitoyens.

A l'heure où Migros annonce des hausses de prix scandaleuses sur les produits laitiers et sucrés et accuse les paysans d'être responsables de la cherté des produits alimentaires vendus en grandes surfaces, il est important que nous nous mobilisions à nouveau le 2 mars à Berne ou en petits groupes,

partout ou cela est possible pour signer cette pétition.

### Une pétition rassembleuse

Cette pétition est lancée par Uniterre et Big-M. Elle se veut rassembleuse: toutes les organisations -paysannes ou non-, sociétés, associations, partis, personnalités, etc. qui décideront officiellement de soutenir la pétition seront ajoutés au fur et à mesure sur les feuilles de pétition en ligne.

### A vos stylos!

Faites passer le message, parlez-en partout et à chaque occasion! Des feuilles supplémentaires en deux langues sont disponibles en permanence sur le site internet d'Uniterre ou sur demande au secrétariat (par mail: info@uniterre.ch, par téléphone au 0216017467). Vous pouvez également photocopier l'encart de ce journal avant de le faire signer.

## UNTERZEICHNET DIE PETITION!

Die Petition wird von Big-M und Uniterre gemeinsam lanciert. Sie kann von allen unterzeichnet werden, unabhängig von Alter und Nationalität. Ziel ist es, in möglichst kurzer Zeit, möglichst viele Unterschriften zu sammeln. Suchen wir das Gespräch und die Diskussion zum Thema Milch-Markt nicht nur in bäuerlichen Kreisen. Die Petition gibt uns die Gelegenheit in der Familie, im Bekanntenkreis, an Veranstaltungen und auf der Strasse über die Problematik zu diskutieren. Der Unterschriftenbogen kann kopiert werden, ist auf der Homepage von Uniterre parat zum Herunterladen oder kann auf dem Sekretariat (mail: info@uniterre.ch, tel.:021 6017467) bestellt werden. Machen wir uns an die Arbeit – jede Unterschrift zählt!

## DROITS PAYSANS

# Droits paysans: bientôt une déclaration onusienne?

La détermination de La Via Campesina paiera-t-elle? En février et mars se tiendront consécutivement la 8<sup>ème</sup> session du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme et la 19<sup>ème</sup> session dudit Conseil. A cette occasion, l'étude finale sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural devrait être adoptée. En annexe de cette étude figure une première ébauche de déclaration internationale.



Pour rappel, c'est dès le début des années 2000 que La Via Campesina a initié un processus interne pour faire reconnaître la nécessité de protéger les droits des paysannes et des paysans. En 2008 et 2009 cette démarche a été validée par l'ensemble du mouvement et ce dossier a été transmis dans les instances onusiennes des droits humains qui ont mis en chantier des études confirmant la nécessité d'une protection particulière pour le groupe de population que sont les paysans et autres personnes travaillant en milieu rural.

L'étude finale sera donc au menu des débats du Conseil des Droits de l'Homme à Genève. Si nous savons que si celle-ci obtient un soutien significatif de nombreux Etats, les pays européens sont plus frileux; plus particulièrement pour soutenir la démarche pour élaborer

un nouvel instrument juridique qui prendrait la forme d'une «déclaration sur les droits des paysan-ne-s et autres personnes travaillant en milieu rural». La Suisse est dans ce cas de figure. Il s'agit pour nous paysans européens de convaincre nos gouvernements de l'importance de cette échéance.

### Utile à la paysannerie suisse

Pour preuve de l'intérêt que nous devons porter à ce dossier, il suffit de lire l'ébauche de déclaration et de constater à quel point elle pourrait nous être également utile à nous en Suisse, dans notre lutte syndicale. Dans son préambule elle reconnaît la lutte des mouvements paysans à travers les siècles et admet qu'ils sont particulièrement menacés par la spéculation foncière et alimentaire ou par la concentration du système alimentaire dans les mains de quelques multinationales. Par ailleurs elle confirme le rôle essentiel de l'agriculture paysanne familiale pour garantir un approvisionnement alimentaire durable et sûr.

Dans les articles qui suivent, elle réaffirme et précise une série de droits tels que le droit à des standards de vie dignes, à des salaires justes, à la santé, à l'accès à la terre, aux semences, aux crédits et aux connaissances agricoles. L'importance du rôle des paysans pour la préservation des valeurs paysannes ou la protection de la diversité biologique et de l'environnement est également reconnue. Suivent des articles capitaux dédiés au droit à l'information, à la liberté syndicale et d'association, à l'accès à la justice ou au droit à la détermination de prix et de marchés équitables. A ce propos des alinéas tels que «les paysans ont droit de vendre leur produits sur des marchés locaux», «à développer des projets de commercialisation directe garantissant la souveraineté alimentaire», «à déterminer les prix de manière individuelle ou collective», «à obtenir des prix équitables pour leurs produits» sont essentiels. En ce qui concerne les luttes syndicales des alinéas tels que «le droit de ne pas être criminalisés en raison de leurs revendications ou leurs luttes» ou «le droit à résister à

l'oppression en usant d'actions directes pacifiques» pourraient nous être utiles.

Pour illustration, dans le marché laitier suisse, les paysans ne peuvent déterminer les prix, d'autres reçoivent des menaces de leurs acheteurs principaux quand ils font de la vente directe de lait tout en ayant un contrat chez eux. Ou lorsque des paysans manifestent dans leurs propres locaux (la maison du Gruyère à Pringy), ils sont condamnés pour séquestration et contrainte.

Les textes de lois sont parfois ardues et nous pouvons toujours nous questionner sur l'efficacité des instances onusiennes. Pourtant dans le cas présent, nous devons accorder notre soutien à cette démarche constructive et salutaire pour mettre fin à la discrimination des paysans; La Via Campesina suivra de près l'évolution du contenu de la déclaration et y apportera ses suggestions d'amélioration.

Valentina Hemmeler Maïga